



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE — FRANCFORT, 2 FÉVRIER.

Une correspondance de Berlin donne les nouvelles les plus satisfaisantes sur les dispositions conciliatrices du gouvernement prussien depuis l'arrivée du courrier Ulrich, parti tout récemment de Rome. Nul doute que les négociations ne se poursuivent actuellement d'une manière moins vive que l'allocation du pape l'avait pu faire croire un moment, et que cette affaire, par le secours d'une puissance amie qui prend la part la plus active à sa solution, ne tardera pas à être arrangée à la satisfaction générale.

— On écrit de Berlin, le 29 janvier : L'Exposé des procédés contre l'archevêque de Cologne publié par notre gouvernement, vient de paraître chez A. W. Hayn, libraire en cette ville; ce livre contient 11 feuillets, et ne se vend qu'un quart de thaler; aussi, il s'est déjà placé un très grand nombre d'exemplaires.

— On écrit de Munich, le 30 janvier : Notre censure devient de jour en jour plus sévère; il ne s'en passe plus un qu'elle ne saisisse un ou deux journaux indigènes ou étrangers; aujourd'hui la police a saisi les n^{os} 24 du *Courrier Français* et du *Constitutionnel*; le n^o 25 du *Journal de Francfort* et le n^o 18 du *Correspondant de Hanovre*.

— On mande de Varsovie, le 19 janvier : S. M. l'empereur vient encore de faire don à des officiers russes d'un grand nombre de propriétés confisquées à des Polonais.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 3 FÉVRIER.

Le 30, on a repris en assemblée publique, à Dublin, sous la présidence du lord-maire, la discussion des meilleurs moyens à adopter pour mettre un terme aux excès de la coalition. M. O'Connell, en entrant dans la salle, a été applaudi et sifflé. La confusion a été extrême pendant toute la durée des débats, des murmures violents n'ont pas cessé de couvrir la voix des orateurs. M. O'Connell n'a pu parvenir à se faire entendre. L'assemblée s'est séparée au milieu du tumulte le plus scandaleux. Le lord-maire, M. O'Connell et ses amis, se sont levés pour se retirer; les interrupteurs qui s'étaient fait remarquer par le plus de violence, se sont élançés vers le bureau pour apostropher de la manière la plus grossière M. O'Connell, qui a eu beaucoup de peine à se frayer un passage au milieu des groupes menaçants. Le grand shérif avait eu heureusement la précaution de faire entrer dans la salle 50 hommes de la nouvelle police; ce renfort a protégé la sortie de M. O'Connell, auquel des épithètes ignobles étaient prodiguées.

— On a encore reçu les nouvelles suivantes du Canada : Voici l'extrait d'une lettre adressée à l'éditeur de l'*Albany Evening Journal* : Le gouverneur, sir Francis Head, est à Lublys-Lane; il

a sous ses ordres près de 4.600 hommes et 300 Indiens; il a réuni près de 100 barques pour attaquer l'île, où il y a 1.000 hommes et 22 pièces de canon avec beaucoup de munitions. Le combat sera terrible, car l'ordre est donné de ne point faire quartier aux rebelles, et ces derniers savent bien qu'il leur faut vaincre ou mourir. On doit attaquer le 1^{er} janvier.

— M. Mackenzie a publié une proclamation en son propre nom et au nom de Nelson Gorham, Samuel Lomel, Charles Daneau, Adam Graham, John Hawk, Jacob Rynnal, H. M. Doyle et A. J. William Van Egmont, comme membres du gouvernement provisoire de l'état du Haut Canada. Ce document contient une déclaration de principes, une promesse d'ouvrir le Saint-Laurent au commerce du monde entier et une distribution de dix millions d'acres d'un terrain fertile à tous ceux qui prendront part à la lutte qui est engagée.

(Morning Chronicle) — On lit dans le *New York Express* du 6 janvier : Le *Rochester Democrat* de lundi dernier annonce que 400 hommes de Buffalo ont passé dans l'île de la Marine, dans la matinée de samedi. Ils ont pris cette résolution par suite de l'affaire de la *Caroline*, qui a excité à un haut degré leur indignation.

— On écrit à l'*Argus*, chute du Niagara, 31 décembre : Les habitants de ce village se sont organisés hier pour protéger le pays contre toute attaque. Pendant la nuit, des barques anglaises ont paru plusieurs fois dans les parages des États-Unis, au dessus de la cataracte et près de l'endroit où la *Caroline* a été si lâchement attaquée; elles ont été chassées et ont disparu.

Les explications suivantes ont eu lieu à la chambre des communes, dans la séance du 2 février :

M. Inglis : Je profite de la présence du secrétaire d'état des affaires étrangères pour lui adresser deux questions sur des affaires d'une haute importance. Le gouvernement a-t-il reçu sur l'incendie du bateau à vapeur américain la *Caroline*, de plus amples détails que ceux publiés par la presse américaine? Le noble lord fera-t-il à la chambre la faveur de lui indiquer la position dans laquelle M. Fox, ambassadeur de S. M. à Washington, se trouve placé vis-à-vis du gouvernement des États-Unis?

Lord Palmerston : Le gouvernement n'a pas reçu de dépêches officielles relatives au bateau à vapeur la *Caroline*, et l'on ne sait à ce sujet que ce qui a été publié par les feuilles américaines. Quant à la position de M. Fox, je puis donner des renseignements; car il est arrivé aujourd'hui même des dépêches de ce représentant du gouvernement; ces dépêches portent la date du 5 janvier.

Le 2, M. Fox avait reçu une lettre de sir F. Head; on lui annonçait ce qui s'était passé à l'égard de l'île de la Marine; on l'informait de l'occupation de cette position par un corps d'individus armés et équipés sur le territoire des États-Unis;

laune furent à diverses reprises nommés maîtres de la cité. Wathieu, avait acquis beaucoup d'influence sur le peuple, en lui faisant accroire que c'était surtout à ses intrigues qu'on devait le rétablissement des anciens privilèges sous Valenrod et vers la fin du règne de Jean de Bavière. Regardé comme l'un des principaux soutiens des libertés populaires, il était donc aimé de tous, et il filait toute l'arrogance, toute la rapacité du tribun, pour détruire la vive affection que chacun lui portait.

Nommé membre du tribunal des échevins, ayant obtenu à prix d'argent la charge de mayeur, Wathieu ne mit bientôt plus de frein à l'avidité insatiable qui le tourmentait. On le vit traquer publiquement de son pouvoir et user de mille moyens honteux pour accaparer les richesses; jamais il ne reculait devant une injustice quand il s'agissait d'en retirer quelque profit. Un jour il imposa arbitrairement au sire de Bernalmont, une amende assez forte que celui-ci refusait de payer, car il était innocent de la faute qu'on lui imputait, et il demandait à en fournir la preuve. Le mayeur refusa de l'entendre; le prince, mé content par le perfide magistrat, ne voulut pas juger le différend à l'*Ancien du palais*, tribunal célèbre institué au pays de Liège vers l'an 1088, et le pauvre chevalier dut se soumettre à ce qu'exigeait Wathieu; mais tout en obéissant aux ordres de Hinsberg et du mayeur, il ne ménageait pas celui-ci dans ses discours. « Le lâche, disait-il, le lâche qui n'ose pas se présenter avec moi devant l'évêque! Il craint sans doute que je lui reproche en face la conduite infâme qu'il a tenue à Othée; après avoir conduit le peuple à la boucherie, il s'est enfui dès le commencement de la bataille et s'est réfugié chez le comte de Namur. Quand il verra, je lui prouverai en combat singulier tout ce que j'avance ici. » Mais d'Athin préférait l'or au fer, il fit la sourde oreille.

Tous ces propos minaient cependant son pouvoir, et bientôt il courut de singuliers bruits sur son compte. On disait tout bas qu'il lâchait le lois pour les arranger à sa guise, qu'il en prisonnait sans aucun motif ceux qui lui déplaisaient et relâchait les vrais coupables; on assurait même que l'un de ses châteaux servait de retraite à une bande de brigands dont il partageait les rapines.

Une autre affaire qui survint quelque temps après, acheva de détruire la domination du redoutable mayeur. Un bon bourgeois du métier des Fèvres, qu'il venait aussi de condamner injustement à une amende, se déclara publiquement contre une semblable tyrannie; il assembla ses compagnons et les engagea à se soustraire aux caprices d'un homme aussi avide et aussi intraitable. Le métier des Fèvres, le premier et le plus puissant des métiers de Liège, eut bientôt gagné à sa cause la plupart des autres corporations de la cité; les ressentiments étaient nombreux; des accusations violentes s'élevaient de toutes parts; Wathieu d'Athin, malgré ses richesses et le grand nombre de ses créatures, ne put conjurer l'orage qui le menaçait; il fut banni de la cité. Mais des événements plus graves vinrent pour quelque temps distraire les Liégeois de ces dissensions intestines.

et avec l'assistance des citoyens américains, M. Fox a fait part de ces faits au secrétaire d'état des États-Unis dont il a reçu une réponse amicale.

La réponse a été verbalement faite par M. Forsyth, dans des termes tels que l'on pouvait s'y attendre, d'après les dispositions amicales du gouvernement des États-Unis pour l'Angleterre, et d'après la délicatesse et l'honneur toujours manifestés par ce pays dans ses relations avec l'étranger. Le 5, M. Fox a reçu une note émanée de M. Forsyth. Celui-ci donnait l'assurance que tous les pouvoirs constitutionnels attribués au gouvernement exécutif, seraient exercés dans l'intérêt du maintien de la suprématie de l'Angleterre, et que l'on serait toujours disposé à remplir les engagements des États-Unis vis-à-vis de toutes les nations engagées dans des guerres étrangères ou intérieures; outre l'assurance que tous les pouvoirs confiés au gouvernement central seraient employés à prévenir l'agression, le président a envoyé le 5, un message au congrès; il dit que la loi dans sa teneur actuelle, est insuffisante pour permettre au gouvernement de prévenir de tels actes, et il demande au congrès d'investir de pouvoirs spéciaux le gouvernement. Cette communication a soulevé dans le congrès une courte discussion à laquelle ont pris part presque tous les membres les plus influents, et tous les orateurs se sont exprimés de la manière la plus amicale pour l'Angleterre. (Applaudissements.)

Ils ont exprimé le vœu de voir la loi exécutée et corroborée même s'il le fallait, si ses dispositions étaient insuffisantes. (Applaudissements.) Rien de plus satisfaisant que les communications échangées entre notre gouvernement et celui des États-Unis. Bien que de part et d'autre il ait pu être commis des actes incompatibles avec la loi, et bien qu'il ait pu être agi en violation des traités existants, je pense, en considérant la bonne intelligence qui n'a pas cessé d'exister entre les deux pays, que la chambre peut être convaincue d'une vérité; c'est qu'il n'est rien survenu qui ait pu altérer les relations amicales entre l'Angleterre et les États-Unis. (Applaudissements.)

Lord John Russell : Je dois ajouter que le gouvernement s'empresse aussitôt qu'il aura reçu des dépêches officielles, de répondre à la question de l'honorable membre, relative au bateau à vapeur américain. On a reçu une dépêche de sir F. Head, datée du 28 décembre, et une de sir J. Colborn; du 2 janvier; cette dépêche porte que toutes les opérations contre l'île de la Marine doivent être dirigées par sir J. Colborn en personne. (Applaudissements.)

La seconde lecture du bill pour le règlement des affaires du Canada a eu lieu hier à la chambre des pairs.

Le duc de Wellington a dit entre autres que l'Angleterre ne peut pas s'embarquer dans une mauvaise affaire. Il ne faut pas perdre de vue surtout que les rebelles ont des amis dans les États-Unis. Ce serait un tort grave de croire la guerre arrivée déjà à son terme ou sur le point de se terminer.

Philippe le Bon qui avait acheté le comté de Namur du comte Jean III, moyennant la somme de 132,000 couronnes d'or (1), venait d'entrer en possession de son nouvel état (12), et la haine qui subsistait depuis la bataille d'Othée entre Liège et Bourgogne, se réveilla bientôt plus forte et plus terrible. Le voisinage du duc était dangereux pour les Liégeois; des précautions étaient nécessaires avec un pareil ennemi. Les Dunois réparèrent donc et fortifièrent aussitôt la tour de Montgouiel, rasée par ordre de Jean sans Peur en 1418, et malgré les vives remontrances du duc de Bourgogne, ils refusèrent de l'abandonner. L'irritation s'accrut encore par les intrigues des ministres du roi de France, Charles VII, qui n'était pas fâché de susciter des embarras au duc Philippe. Une gigantesque émeute s'engagea bientôt entre les Liégeois et les Dunois; ceux-ci incendièrent sieffes, Fosses, Châtelet, Florennes et plusieurs autres places; en revanche Beaufort, Gatzinne, Spinin, Polvache, Montaigne sont pillés et détruits par les Liégeois et les Dunois; Bonvigne essuie un long siège qui n'aboutit à rien, et cette affreuse campagne, où les deux pays eurent plus de trois cents villages ou châteaux réduits en cendres, se termina enfin par une paix honteuse; les Liégeois s'obligèrent à démolir la tour qui avait été le sujet de la guerre, à payer au duc une somme de cent mille nobles à la rose, et à venir au pied, au nombre de vingt, l'évêque en tête, lui demander pardon (3).

La nouvelle de cet accommodement suscita un grand tumulte dans Liège, et les partisans de Wathieu d'Athin ne manquèrent pas d'exploiter dans leur propre intérêt le mécontentement général; ils se mêlèrent à la populace, parcoururent les rues et les différents quartiers de la ville, proférant des cris de vengeance et accusant les bourgeois de trahison; l'évêque n'échappa lui-même à cette multitude furieuse qu'en se blottissant dans l'une des caves de l'hôtel de ville. Des clamours sauvages retentissaient au dehors de la Violette et venaient porter la consternation dans le cœur des magistrats assemblés et qui ne savent quel parti prendre. « Jetez les maîtres par les fenêtres, hurle la populace, ils nous ont vendus », et c'est le nom de Wathieu d'Athin, le proscrit, circule dans la foule; on le signale au peuple, comme le seul homme qui puisse sauver le pays.

Dans cette extrémité, les bourgeois s'adressent à Guillaume, frère de Wathieu; ils le conjurent d'employer son pouvoir et son crédit pour calmer cette effervescence. Guillaume, qui n'attendait que ce moment, s'avance au balcon de l'hôtel de ville; d'un geste il impose silence à la foule et prononce quelques mots de conciliation. — Nous ne voulons plus du règlement d'Hinsberg, répoussent ses partisans, rendez nous notre ancien droit d'élection; à bas le règlement d'Hinsberg! Vive d'Athin

FEUILLETON.

LE JOUR DES ROIS,

OU LA CONSPIRATION DE WATHIEU D'ATHIN.

1433.

Guallerus Dantinius, unus è tredecim viris, homo versipellis et auri et dominationis sepe cupidus; nulla illi frons erat, ubi quantus aliqua spes aderat.

Fissex. *Historia Leodiensis*. Pars II. lib. VIII.

A Jean sans-Pitié succéda, dans l'évêché de Liège, Jean de Valenrod issu d'une illustre maison de France; ce fut un jour d'orage et de misères, succédèrent des jours de calme et de bonheur; mais hélas! ils ne furent pas longs. Après avoir rendu aux Liégeois leurs libertés et leurs privilèges, après avoir établi les métiers et les assemblées populaires, Jean de Valenrod mourut, jetant un dernier regard sur ces nobles bannières qui de nouveau s'élevaient fièrement au milieu de la grande place du marché. Ce prince n'avait régné que pendant onze mois!

Jean de Hinsberg chercha, comme son prédécesseur, à cicatrizer les plaies du pays qu'il était appelé à gouverner; il s'aperçut bientôt que le relâchement dans l'administration de la justice était la principale cause des troubles qui avaient eu lieu; les lois furent donc le premier objet de ses soins. Il fit revivre le tribunal des XXII, et publia, en 1424, le fameux règlement qui porte son nom; ce règlement qui organisait la justice, les élections et la police de la cité sur des bases assez convenables pour cette époque (1).

Alors vivait à Liège un homme dont l'autorité contrebalançait presque celle de l'évêque, et que son ambition et son orgueil devaient bientôt rendre odieux au pays. La place qu'il occupait dans cette narration exige que nous le fassions un peu mieux connaître.

Wathieu d'Athin était petit-fils de ce d'Athin dont parle Hemicour, et qu'on surnomma le *houilleux de Montagne* à cause des nombreuses fosses à houilles qu'il possédait dans ce village (2). Les différents membres de cette famille riche et puissante avaient successivement occupé les plus hautes dignités de l'état. Wathieu lui-même et son frère Guil-

(1) Le règlement de Hinsberg est imprimé dans le recueil de *Louvrex* et dans les ouvrages de la plupart de nos historiens. Il y en a de bonnes copies au dépôt des archives de la province, dans les *Pavilliers* du Grand Greffe des échevins.

(2) Hemicour, *Mémoires des nobles de Hesbaye*, in-fol., page 39, de l'édition publiée par le chanoine Jalneau, en 1791, à Liège; cette édition, qui n'a pas été mise dans le commerce, est fort rare.

(1) Voyez les historiens de Namur, entr'autres le père DE MARNE et GALLIOT. Les chroniques liégeoises donnent aussi des détails assez étendus sur cette affaire.

(2) Traité se Malines du 29 décembre 1431.

Nous avons pleine confiance dans la justice du gouvernement des États-Unis. Si arrivait d'un autre côté que quel que sujet anglais se fût rendu coupable d'actes méritant une censure, le ministère ne reculerait pas devant la mission sévère qu'il aurait dans ce cas à remplir. Mais jusqu'ici tous les détails officiels nous manquent sur les derniers événements.

Les nouvelles du Haut Canada sont peu favorables à l'Angleterre. Il paraît certain que les insurgés attaqués dans Navy Island par les forces anglaises, ont repoussé cette attaque avec succès, ont battu les assaillants, coulé leurs barques à fond et fait un grand nombre de prisonniers. On assurait même qu'encouragés par cette victoire, les insurgés ayant le général Van Rensselaer à leur tête, avaient débarqué en force à Chippewa et que le drapeau de l'insurrection canadienne flottait dans le Haut-Canada.

FRANCE. — PARIS, LE 4 FÉVRIER.

Dans la séance du 5 février la chambre des députés s'est occupée de la discussion du projet de loi accordant une pension à la veuve Damrémont. Le débat, auquel ont pris part plusieurs orateurs, a porté sur la réduction de 10,000 à 6,000 francs, proposée par la commission. Au départ du courrier deux épreuves douteuses sur la question de réduction avaient nécessité le scrutin secret, qui n'était pas encore terminé.

D'après nos informations, un député déjà connu par une première proposition adoptée par les chambres relativement à la conversion de notre dette 5 p. c. aurait prévenu le président du conseil qu'il pensait qu'il était important que le gouvernement prit l'initiative de cette mesure, mais que si on n'en portait pas le projet dans un délai prochain à la tribune, il était, lui, en vertu de son droit de député, résolu à soumettre une nouvelle proposition aux délibérations de la chambre. Le président du conseil aurait répondu qu'il appellait sans retard sur cette question l'attention du conseil, et qu'il ferait connaître sa détermination. On attribue à cette nouvelle, la baisse qui s'est faite hier sur le 5 p. c.

Le projet d'embastiller Paris est si peu abandonné, qu'on conserve les matériaux du fort de l'Épine, qu'on exproprie des terrains, qu'on borne les terrains expropriés, que le budget de la guerre paie depuis quatre ans les commandants de ces forts qui n'existent encore que sur le papier.

On écrit de Tunis, 10 janvier : Il est arrivé un nouveau firman de Constantinople avec des menaces et des demandes d'argent. Le divan extraordinaire a été réuni deux fois, et l'on a pu remarquer que le nombre des partisans de la Porte s'y est accru depuis quelque temps, et qu'ils font usage d'une tactique assez en usage à cause de la prise de Constantine, savoir que la France veut s'emparer du royaume de Tunis. Il n'est sorte d'absurdités que les fanatiques et les hommes payés ne débitent sur ce sujet, et les intrigues des étrangers sont pour beaucoup dans tout cela.

Les indigènes et les étrangers font d'assez bonnes opérations. Les juifs ont monté leurs relations, avec Constantine principalement, sur un pied qui promet de bénéfiques et qui est calculé sur le maintien de l'occupation française, parce qu'on y croit en général, malgré certaines menaces qui présagent l'évacuation de toute l'Afrique pour cette année. Le commerce des laines vient cependant d'être l'objet de quelques mesures pour arriver à la prohibition de la sortie par le beylick de Constantine; mais le gouvernement ne sera pas obéi, si l'on a matière à profiter pour les exportateurs, comme on peut le présumer.

Nos nouvelles de Tripoli sont toujours déplorable pour ce malheureux pays, que l'impuissant entêtement des Turcs met dans un état de guerre et de dévastations continuelles. Le

— Vous les entendez, dit Guillaume en revenant près des magistrats troublés, comment les appaiser?... Si nous étions déliés de nos serments, répliquent les bourgeois, nous consentirions à ce que le peuple exige; mais... — Qu'à cela ne tienne, reprend aussitôt d'une voix forte l'initiateur secret de l'émeute, les Liégeois sont libres et ont le droit de faire et d'abroger les lois! (1) — La populace applaudit bruyamment à ces paroles qui flattaient si bien ses passions; tout ce qu'elle réclamait lui est accordé, et, au jour fixé, les élections eurent lieu comme avant le règlement d'Hinsberg; Guillaume d'Athin et Jean Borlé furent nommés bourgeois.

La demeure des nouveaux magistrats devint bientôt le théâtre de concubines nocturnes où se tramaient toutes sortes de projets hostiles à la cité; faire abroger le décret de bannissement qu'avaient lancé les métiers, ne paraissant guère possible, on résolut d'employer la force pour obtenir le rappel du proscrit. La nuit des Rois fut le moment fixé pour l'exécution du complot, et l'instant fatal arriva sans que rien de cet affreux dessein eût transpiré au dehors.

Il était dix heures du soir; le silence de la nuit n'était interrompu que par les sifflements aigus du vent, qui s'engouffrait dans les rues étroites et tortueuses de la vieille cité et ébranlait les ais mal joints des portes et des auvents; une neige fine et glacée frappait avec violence les fenêtres des habitations où quelques bourgeois paisibles, encore assis au coin du feu et entourés de leur famille, s'entretenaient de la fête du lendemain. La nuit était sombre, froide, et favorisait les projets des conjurés. Ils se dirigent en silence vers les lieux de rendez-vous; les uns pénètrent dans la demeure de Guillaume d'Athin, située près de l'église de St. Servais, les autres s'introduisent le plus secrètement possible dans celle de Gérard le Goreux, Jean de Harche et d'autres chefs du complot, où des armes ont été préparées à l'avance. Beaucoup de paysans de Grâce, de Montegnée et des environs, séduits par l'or de Wathieu d'Athin, entrèrent par petits pelotons dans la cité et viennent grossir le nombre des factieux.

La plus grande sécurité règne partout, et ce calme enhardit quelques-uns des conjurés à tenter un coup de main avant d'avoir reçu les ordres du bourgeois; ils pensent que les métiers assaillis à l'improviste et séparés les uns des autres, seront facilement culbutés. Les Fèbryes ont les premiers amassé l'orage sur la tête du mayor, ils se sont constamment opposés à son retour, il faut les attaquer d'abord; une fois ceux-ci écrasés, les factieux espèrent avoir meilleur marché des autres métiers.

(1) Il fallut ce résoudre d'approcher Guillaume d'Athin, jadis bourgeois maître et frère à Wathieu d'Athin, et le prier avec de grandes instances, de vouloir calmer ce tumulte; il fit donc signe de la main et parla à la multitude, puis se tournant vers l'hôtel de Ville, il dit d'une voix élevée que le peuple demandait d'être rétabli dans son ancien droit aux élections municipales; les bourgeois-maires répliquèrent qu'ils y consentaient pourvu qu'on voulût les absoudre du serment qu'ils avaient fait, d'observer le règlement d'Hinsberg. Guillaume reprit que les Liégeois étoient un peuple libre, qui avoit la puissance de faire et d'abroger les lois. BOUVILLE, p. 49.

pacha, qui ne reçoit guère de fonds, a bien de la peine pour fournir aux besoins de ses troupes. Le grand-seigneur a déclaré qu'il fallait soumettre sa province de Tripoli, mais il n'a rien fourni à ses généraux pour exécuter cet ordre.

— On écrit d'Alger, 20 janvier : Abd-el-Kader a fait de grandes conversions dans les provinces de Titeri et d'Alger. Quand les Arabes de ces deux provinces l'ont vu arriver à la tête d'une armée de 5,000 hommes, ils se sont empressés d'aller faire leur soumission. L'autorité n'était pas cependant entièrement rassurée, puisqu'elle a envoyé sur l'Hammir 2,000 hommes de la légion étrangère, qui, pour surveiller l'émir, ont bivouaqué trois jours et trois nuits non loin de son camp.

L'émir est en ce moment à Medeah; le gouverneur général lui a envoyé un aide de camp pour ouvrir des conférences au sujet des limites du territoire français. Cette affaire peut amener quelques difficultés; mais avec nos dispositions conciliatrices, on ne doit pas craindre qu'il en résulte une rupture. Au reste, Abd-el-Kader, après avoir nommé ses commissaires, doit retourner dans la province d'Oran, et ne reviendra qu'après la clôture de cette opération; ce ne sera qu'alors qu'il nous sera permis de faire occuper Blidah Colah, si le gouvernement ne recule pas devant cette occupation.

Les Hadjoutes n'ont pas fait de mouvement; ils n'ont pas même osé tirer un coup de fusil sur la colonne de la légion étrangère qui a logé leur territoire.

On parle de l'arrivée de nouvelles troupes pour renforcer notre division. Déjà le bataillon de zouaves, qui faisait partie de la division d'Oran, est arrivé; on attend un régiment de Bone, on croit que ce sera le 47^e de ligne; tous ces mouvements entretiennent les bruits de guerre.

— Nous trouvons dans un journal des départements une annonce ainsi conçue :

« Un jeune homme ayant reçu une bonne éducation, connaissant la géométrie et les mathématiques, désire trouver une place chez un coiffeur un peu en renom; il est au courant de tous services domestiques et frotte les appartements. S'adresser..... P. S. Le jeune homme se charge envers les abonnés de cirer les bottes à l'année. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 2 février. « Espartero, sur l'avis d'une nouvelle tentative des carlistes sur Balnaseda, a rejoint le général Latre, le 27, à Villarcayo, il a seize bataillons. Basilio s'est réuni, le 25, dans la Sierra de Alcaraz à Tallada; ils ont 6 ou 700 hommes. « Aspiroz, venu de Cuenca, et le général Sans ont dû rejoindre Ulibarri le 26, le général O'Donnell est rentré le 31 dans ses positions d'Ernaui. »

— Nous en sommes encore aux nouvelles de Madrid du 27 janvier. Les débats de la chambre des représentants sont assez animés, M. Olazaga accuse le ministère, de ne pas faire assez pour la tranquillité du pays et la répression des carlistes; mais le cabinet a trouvé de zélés défenseurs dans MM. Galiano et Toreno. Toutefois, ces débats mettent à nu bien des plaies. La plus grande est le manque d'argent : c'est en vain qu'on lèvera des hommes, si on ne peut les armer ni les faire vivre.

Voici du reste comment s'exprime une lettre écrite par une personne appartenant au parti conservateur :

« Le ministère, grâce à la majorité de plus en plus compacte, a toutes les chances possible de durée. L'appui de l'étranger, surtout en argent, contribuerait puissamment à le maintenir; on ne désespère pas de l'obtenir sur une plus ou moins large échelle. En attendant, le ministère, sûr de la majorité et fort de sa conscience, tient tête, avec assez de bonheur et de succès, à l'opposition parlementaire... »

bien moins puissants et moins nombreux. Une partie des amis de d'Athin, rassemblés chez Gérard le Goreux, se hasardent au dehors et se dirigent vers le quartier des Fèbryes, aboutissant au Pont d'He. Des cris tumultueux, le cliquetis des armes, des portes et des fenêtres brisées, annoncent bientôt le commencement de la mêlée. Heureusement quelques gens des métiers, attirés dans les rues du quartier de l'Isle, avoient remarqué ça et là des groupes d'hommes s'introduisant mystérieusement dans les maisons de plusieurs bourgeois suspects, et s'étaient empressés d'aller communiquer leurs craintes au doyen des Fèbryes. A tout hasard, celui-ci fait armer les compagnons qu'il a sous la main et attend, dans le plus grand silence, ce qui doit advenir de tous ces mouvements inaccoutumés. Les conjurés viennent de se réjouir dans le vinave; ils pensent n'avoir affaire qu'à des gens plongés dans le sommeil; mais tout à coup des torches éclairent le lieu de la scène; des hommes bien armés apparaissent sur différents points; les Fèbryes attaquent les d'Athin à coups d'estocades, de haches et de pierres; bon nombre des conjurés sont massacrés ou mis en fuite; les bourgeois éveillés par le tumulte sortent précipitamment de leurs demeures et viennent en aide aux gens des métiers; le pont Mousset, qui pouvait offrir à leurs ennemis les moyens d'une retraite avantageuse et facile, est coupé sur le champ; une troupe déterminée occupe les avenues du Pont d'He, et de la sorte, on tient les factieux enfermés, et on empêche les communications avec les autres quartiers de la ville.

Guillaume apprît bientôt le fâcheux embarras où une trop grande précipitation venait de jeter ses complices; cette nouvelle le consterna d'autant plus qu'il voyait par là tous ses plans renversés. En effet le bourgeois maître avait résolu de réunir ses forces avant d'engager l'action et de frapper seulement alors un grand coup, chose qui lui paraissait presque impossible maintenant que le métier des Fèbryes, sur ses gardes, occupait toutes les avenues du quartier de l'Isle. Cependant le chef des factieux reprend bientôt courage; ses partisans étoient nombreux; les gentilhommes d'Ans et Moulin, de Grâce et de Montegnée, envoyés par Wathieu, occupaient déjà la porte de Ste. Marguerite et plusieurs autres points de la cité; tous paraissaient animés de la plus vive ardeur; la plupart des métiers ignoraient encore ce qui se tramait contre eux; il restait donc toujours quelques chances de succès.

Deux heures sonnaient en ce moment à l'horloge de St. Lambert; il n'y avait plus à balancer; il fallait agir avant qu'il fit jour. Guillaume dirige aussitôt les siens vers la grande place du Marché; des amis sûrs portent à Gérard le-Goreux l'ordre de forcer à tout prix le passage du pont, d'ameurer son monde près de l'hôtel de ville, et d'y déployer quelques bannières des métiers et penonnceaux de la cité pour donner le change aux bourgeois. Une fois maître de cette position, et interceptant les communications avec la Violette, les conjurés parcourent d'ordre par ordre des magistrats, et jetteront ainsi l'indécision dans les rangs de leurs adversaires. Quant à Guillaume lui-même, il entre dans la Violette, où l'attendaient impatiemment son collègue et les autres membres du conseil, ne sachant rien encore des vrais motifs de l'émeute et de la mission du premier maître de la cité.

Gérard le-Goreux remplit les ordres qui lui ont été donnés; il conduit

— Dans la séance du 26 janvier de la chambre des députés, le ministre de grâce et de justice a combattu l'idée manifestée par quelques personnes sur la crise à laquelle était exposé le ministère par suite des résolutions prises par les chambres françaises. Il assure que cette circonstance ne doit point décourager les amis de la patrie, puisqu'il lui reste des ressources nationales suffisantes pour assurer le triomphe de la constitution. Il prétend que la grande mobilité des forces du prince rebelle diminue pour ainsi dire le nombre des forces nationales, obligées à des marches et des contremarches longues et pénibles.

La discussion commencée la veille a continué dans sa séance du 27.

M. Toreno, en parlant de la coopération, a dit entr'autres choses, que les deux partis opposés de la chambre des députés de France sont plus disposés à secourir la cause espagnole, les modérés étant au pouvoir plutôt que les exaltés, et que le président du ministère français, bien qu'il nie l'intervention, est cependant disposé à donner d'autres secours efficaces pour le triomphe de la liberté, ce qui n'a pas encore reçu d'exécution parce que cela dépend de traité et de convention qui exigent quelque temps.

— On écrit de Bayonne le 1^{er} février : On parle d'un projet de réorganisation de la légion auxiliaire anglaise. On tenterait de faire de nouveaux engagements. M. le colonel de la Sausserie, appartenant à l'ancienne légion, et qui avait été envoyé à Madrid, avec des instructions du comité supérieur, est attendu demain avec une somme de 20,000 duros, soit 100,000 fr., destinés pour cet objet. Le caractère de cet officier pouvait être seul un obstacle à son succès.

Un courrier extraordinaire est arrivé dans notre ville porteur de dépêches pour le consul d'Espagne. Ces dépêches sont relatives aux arrangements pris il y a peu de jours à St. Sébastien pour l'entretien des troupes. On annonce que les opérations du siège ont commencé contre Balmaceda. L'intention des carlistes est d'appeler les gros des forces d'Espartero de ce côté, et de faire partir à la faveur de cette manœuvre les deux expéditions qui attendent qu'un moment favorable.

Tandis que les navires venant d'Angleterre, débarquent leurs cargaisons de marchandises, en partie prohibées, dans Bilbao, sans qu'elles soient soumises à aucune vérification, les bâtiments venant de France sont au contraire l'objet des plus rigoureuses visites.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 FÉVRIER.

Bruxelles, 6 février (3 heures). — Point de variations saillantes à la bourse, affaires toujours calmes. Fonds de l'état 5 p. c. 101 3/4 A., 4 p. c. 93 1/4 P.; Société Générale titres en non fl. 80 A., certificats au porteur émission de Paris 1700 A.; Société de Mutualité 127 50 (112 3/4) A.; Société Civile 1077 50 (1 7 3/4); Banque de Belgique 1460 (146) A.; Actions Réunies 1050 (105); Canal de la Sambre à l'Oise 1080 (108); et P.; Hornu et Wasmes 14 85 (14 1/2).

Actions du chemin de fer de Cologne, même prix que la veille 197 A.

L'actif espagnol a donné lieu à plus de transactions que de coutume, on l'a fait 18 1/2 A, et on reste 18 1/2 cours, malgré la hausse de Paris.

Le mouvement ascensionnel du prix des huiles de colza a fait un grand pas; celle au comptant s'est traitée à fl. 62 et demandée, mai et septembre fl. 60 1/4 acheteurs; huile de lin fl. 50.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Arden 18 1/2 A. Courtray, 5 février.

L'huile de colza s'est aujourd'hui traitée comme suit: au commencement du marché on obtint de petite quantité au prix de fl. 45, mais le mouvement de hausse l'a fait rapidement monter à fl. 47 et fl. 48 avec beaucoup de demandes à ces prix, mais les vendeurs tenaient généralement à fl. 49 et 50. L'huile de lin fl. 38 à 39, aussi très demandée; l'huile de chanvre fl. 40. Elles étoient toutes les trois fort volées à ces prix au comptant, et il y avait beaucoup de demandes à termes.

les siens vers le Pont d'He; contre son attente, il n'y trouve qu'une faible garde qu'il repousse sans peine. Joyeux d'une négligence qu'il ne sait à quoi attribuer, il vient sans avoir perdu un seul homme, rejoindre les autres conjurés qui entourent déjà la Violette et remplissent toute la place du Marché.

Pendant que la troupe de Gérard exécutait ce mouvement, les compagnons du métier des Fèbryes entendant le tocsin sonner en divers lieux, avaient quitté un instant le Pont d'He, et étoient allés prendre les clés de la porte d'Avroy, afin d'empêcher les gens de la banlieue, toujours avides de butin, de venir se ruer sur la cité. De retour au pont, ils apprennent que le quartier de l'Isle est abandonné, et que les factieux se sont dirigés vers la Violette. Craignant que le danger soit plus grand qu'ils ne l'ont cru d'abord, les Fèbryes cherchent le moyen de se présenter; il faut appeler aux armes tous les autres métiers; il faut surtout, afin d'obtenir l'aide des habitants d'Outre-Meuse, occuper le pont de bois établi sur la Meuse, depuis la chute du pont de Regnard. Ils déploient donc aussitôt leur bannière, quittent le Pont d'He, traversent la place de St. Denis, le Marché aux Cochons, et se dirigent vers la Halle aux Viandes, emmenant avec eux tous ceux qu'ils trouvent sur leur passage.

Bientôt ils apprennent que les corroyeurs, les pêcheurs et les menuisiers, informés de ce qui se tramait, occupent déjà les avenues du Pont des Arches, de l'autre côté de la Meuse, mais que l'entée du pont, du côté de Neuveve, est gardée par les factieux et une partie des tanneurs, séduits par André de Laire-Dieux, un des leurs et grand partisan de Wathieu d'Athin; on leur annonce en même temps que les conjurés forment tous les points voisins de l'hôtel de ville et barricadent les diverses rues qui y conduisent.

Quelques compagnons du métier des Fèbryes traversent la Meuse en bateaux; ils racontent aux pêcheurs ce qui s'est déjà passé ailleurs; tous, d'un commun accord, pensent qu'il serait bon, avant de se porter sur l'hôtel de ville, d'envoyer des messages à leurs frères de la banlieue d'Ameiroccu; ceux qui sont chargés de cette mission, s'en acquittent avec zèle et intelligence, on les voit bientôt revenir suivis de masses nombreuses armées de pioches, de faucilles, de pis, de ces longs bâtons ferrés qui jouent un si grand rôle dans les émeutes de Liège. Des acclamations joyeuses saluent l'arrivée de ce secours inespéré et portent le trouble dans le cœur des traitres qui occupent la rue Neuveve. André de Laire-Dieux et Jean de Harche, après avoir en vain essayé de détruire le pont de bois, se décident à reculer jusque sur la place du Marché; ils n'osent s'exposer seuls, avec leur petite troupe, aux chances d'un combat qui paraît devoir coûter tant de sang.

Tandis que d'un côté, les gens du métier réunissent leurs forces pour attaquer les factieux, de l'autre Guillaume d'Athin ne négligeait aucun des moyens propres à assurer la victoire; on le voyait tout à tour pérorant au milieu des groupes nombreux de ses complices, faisant barricader avec soin toutes les rues qui aboutissent au Marché, ou postant des arbalétriers aux fenêtres du Destrout. Si les membres du conseil, gardés à vue par les conjurés, et inquiets de tous ces préparatifs militaires se hasardaient à en demander le motif au bourgeois maître, « Ne

AVIS. — L'administration générale de rentes étrangères, à Anvers, se référant à son avis du 1^{er} novembre 1837, a l'honneur de prévenir les porteurs des Actions Franco-Russes, que l'arrêt prononcé hier par la cour d'appel de Bruxelles dans la cause entre l'administration et le sieur Kemis ayant déclaré illégal le mode de répartition annuelle, que les premiers porteurs d'actions avaient déterminé, elle ne pourra plus continuer à partager d'après ce mode, que les actionnaires doivent abandonner les sommes fixées par chaque année par son avis du 7 mars 1835, et par suite qu'il ne s'agira plus d'appliquer les résultats du tirage de l'emprunt de Hesse-Darmstadt.

LIÈGE, LE 7 FÉVRIER. HYGIÈNE PUBLIQUE.

Le conseil de salubrité publique de la ville de Liège a tenu sa séance solennelle-annuelle, le 12 janvier 1838. M. Voltm, président du conseil, a prononcé le discours suivant que nous reproduisons avec plaisir, parce qu'il prouve évidemment l'utilité des associations de ce genre.

Messieurs, L'hygiène publique, cette science importante, digne des méditations des médecins et des philosophes, a subi plus que toute autre, l'influence de l'esprit éminemment progressif du 19^{me} siècle. En effet, existant à peine pendant le siècle dernier et ne figurant même pas au nombre des sciences médicales, que lorsque quelques hommes dont le nom ne sera jamais oublié par les véritables philanthropes, lui eurent consacré leurs études, leurs veilles, leur santé même. Gloire impérissable à Parmentier, Hallé, Goussier-Morreau, Smitz, etc., qui, les premiers, se sont livrés avec ardeur à l'étude de ces moyens conservateurs de la santé, ainsi qu'à Dareit, Parent-Duchâtelet, etc., qui ont si dignement continué leurs travaux.

Cet élan donné à l'hygiène publique a produit cet heureux résultat, que, non seulement les médecins, mais aussi les magistrats de l'ordre administratif, en ont compris tous les avantages. De là est venu l'appui donné aux médecins qui se consacraient plus particulièrement à cette science. Bientôt on a senti qu'à ces travaux isolés seraient bien plus utiles s'ils étaient réunis.

Alors se sont formés dans quelques villes des conseils de salubrité publique, parmi lesquels nous citerons surtout celui de Paris, auquel on doit de si grandes améliorations dans cette ville populeuse, qu'on en a vu disparaître ces épidémies meurtrières qui la dévastaient fréquemment autrefois. Enfin l'année dernière, le ministre du commerce et des travaux publics de France, a consulté l'Académie Royale de Médecine de Paris sur le meilleur plan à suivre pour la formation des conseils de salubrité dans chacun des départements du royaume.

L'appréciation des travaux utiles de ces conseils a amené en Belgique la formation de conseils analogues. Le premier a été établi à Bruxelles et le second à Liège.

Vous savez, Messieurs, que ce dernier a été constitué le 30 janvier 1837. Aussitôt notre règlement adopté, nous en avons donné avis à la députation des états de la province, au collège des bourgmestres et échevins, à la commission médicale de la province, à la société des sciences naturelles de Liège, et au conseil de salubrité public de Bruxelles, en leur annonçant que le désir seul, d'être utile à nos concitoyens nous avait engagés à nous imposer ces fonctions; que voulant les remplir dignement nous réclamions leur concours pour l'accomplissement des améliorations que nous demanderions; qu'enfin nous nous mettions à leur disposition pour la solution possible de toutes les questions relatives à l'hygiène publique. Tous nous ont répondu de la manière la plus bienveillante. La commission médicale de la province de Liège, seule, n'a pas jugé convenable de nous répondre.

Depuis notre installation, les autorités provinciales et communales se sont souvent adressées au conseil de salubrité, et si nous avons fait quelque bien, ce n'est pas seulement à nous qu'il est dû, mais aussi aux concours bienveillants de nos magistrats, à qui nous nous plaisons de rendre ici cet hommage.

Je vais maintenant, Messieurs, vous donner un aperçu rapide des travaux auxquels le conseil s'est livré pendant l'année 1837.

1. Demandes faites par le collège des bourgmestres et échevins de la ville de Liège.

A. Quels sont les meilleurs moyens pour détruire les chiens vauquants sur la voirie.

B. Quels sont les moyens dont pourraient se servir les commissaires de police pour reconnaître les falsifications du pain?

C. Indiquer l'étendue et la nature d'un terrain nécessaire à l'enfouissement des chevaux et autres animaux morts, celui qui est actuellement à la disposition de l'administration communale étant insuffisant?

D. Quels sont les moyens les plus efficaces pour détruire les punaises qui existent en grand nombre dans les casernes occupées par les troupes de la garnison?

E. Quels sont les moyens proposés à reconnaître les bons et les liqueurs dont la coloration a été obtenue avec des substances capables de nuire à la santé.

2. Demandes faites par la députation des états. Une fabrique de noir animal et d'hydrochlorate d'armoniaque peut-elle nuire à la salubrité publique, eu égard à des circonstances données?

3. Demandes faites par la commission permanente du congrès médical de la Belgique à Bruxelles.

La commission nous envoie un exemplaire de l'exposé des causes les plus fréquentes de la propagation de la maladie vénérienne, en nous priant de lui adresser les observations que sa lecture pourrait nous suggérer.

4. Communications faites par le conseil.

A. Signaler les dangers qui peuvent résulter de vastes dépôts d'immondices dans plusieurs endroits de la ville, et entr'autres entre les portes Ste. Marguerite et Hocheporte, et contre le mur du jardin de l'établissement des aliénés, dans la rue Jonckeu.

B. Signaler les dangers qui peuvent résulter de l'usage des briquets phosphoriques dits à frictions, et aussi les dangers de leur fabrication au sein de la ville.

C. Signaler les inconvénients dus à la présence des maisons de prostitution dans certaines rues.

D. Signaler les dangers qui peuvent résulter de la manière dont s'exécutent les préparations de la charcuterie, et indiquer les possibilités de les faire disparaître.

E. Signaler les inconvénients qui peuvent résulter de la présence d'une grande quantité d'immondices dans la matière servant de remplissage au quai de hallage des Augustins.

F. Signaler l'utilité de l'établissement de latrines et de pissoirs publics dans différents endroits de la ville.

5. Communications faites à la commission permanente du congrès médical de la Belgique, à Bruxelles.

A. Rapport sur l'examen des causes les plus fréquentes de la propagation de la maladie vénérienne.

B. Analyse des lois et règlements publics sur l'exercice de la médecine, d'où il résulte qu'il n'existe pas de loi répressive sur la vente des médicaments par les pharmaciens, sans ordonnance de médecin.

C. Travaux particuliers des membres du conseil.

A. Mémoire sur les moyens physiques et chimiques propres à faire reconnaître les falsifications du pain et de la farine.

B. Note sur la composition du sucre débité pour les rhumes sous le nom de sucre de Boerhàve.

C. Rapport sur l'utilité de l'établissement de latrines publiques.

D. Rapport sur les égouts de la ville de Liège.

Tel est, Messieurs, le résumé de ce que le conseil a fait pendant l'année qui vient de s'écouler. Je n'ai pas cru devoir y comprendre plusieurs autres travaux particuliers parce qu'ils ne sont pas achevés; quelques uns sont d'une très grande importance.

A la Tombola qui a eu lieu hier à notre Théâtre, la pendule a été gagnée par M. Ch. Ledru, avocat à la cour royale de Paris, qu'une affaire importante avait amené chez M. Cockerill, avec M. Sorel, inventeur du procédé galvanique pour la conservation du fer. Ces Messieurs sont descendus à l'hôtel de la Pommelette.

Avant hier soir, vers sept heures et demie, un enfant du sexe masculin, âgé de deux mois et demi, a été exposé sur les marches de l'hospice de la Maternité.

Aujourd'hui à cinq heures du matin, un autre enfant, du sexe féminin, âgé d'environ quinze jours, a été trouvé au même endroit; la police du sud qui a constaté ces deux délits, s'est mis de suite à la recherche des coupables.

Nous apprenons qu'un manuscrit magnifique va être érigé à Delft à la mémoire de feu S. M. la reine des Pays-Bas. Le plan de ce monument funèbre a été dressé en Hollande et il est question d'en confier l'exécution à des artistes et à des artisans de la Belgique. Ce manuscrit coûtera dit-on 40,000 florins des Pays Bas, que le roi paiera sur sa cassette particulière. (Journal du Commerce d'Anvers.)

Le Courrier belge contient l'article suivant: « On assure que les directeurs du chemin de fer, convaincus que les mesures prises successivement par le ministère, tant sous le rapport de l'organisation du personnel que sous celui de l'exploitation des transports, mesurés auxquelles ils sont complètement étrangers, ne peuvent être que nuisibles au succès de cette entreprise, et ne voulant ni continuer d'en porter la responsabilité, ni compromettre une réputation si

Saint Léonard, Saint Léonard, poussés par les houilleurs, les bouchers, les brassiers et les vigneron. C'est une triste chose à voir que la fureur commence; des scènes de carnage plus terrible encore que les précédentes se renouvellent sur ces différents points; deux à trois mille combattants se pressent dans le Châliour; tout à tour vainqueurs ou vaincus, ils avancent, reculent et reviennent à la charge avec un acharnement sans égal; les houilleurs se défendent avec désespoir; armés de pics, de haches, de ces terribles rivières dont ils font constamment usage dans les barils, ils abattent tous ceux qui osent les serrer de près; les gémissements des blessés, les cliquetis des armes, les cris des métiers se mêlent et se confondent; les rues sont jonchées de morts et de mourans. Mais le nombre toujours croissant de leurs adversaires accable enfin les houilleurs; il faut fuir; le peuple épuisé de carnage, se montre encore plus cruel que dans le commencement de la mêlée; ceux qui ont cherché un abri dans les maisons, sont précipités du haut des toits; partout règne l'image affreuse de la destruction (1).

Guillaume d'Athin, Gérard-le-Goreux et quelques-uns de leurs complices sont parvenus à s'échapper, mais des bandes nombreuses que n'a pas encore rassasiés tout le sang répandu, se mettent à la poursuite des fuyards; les habitations où l'on soupçonne que quelques uns ont pu trouver un refuge sont dévastées et livrées au pillage: les suspects sont massacrés! Pendant que cette expédition a lieu au dehors, les métiers commencent sur les places publiques; des guets parcourent les rues; une poignée, cet affreux symbole de vengeance populaire, est dressée au milieu du marché; de nouvelles victimes sont froidement immolées; Liège semble être une ville prise d'assaut et en proie à toutes les fureurs de la guerre. En contemplant ce triste spectacle, on ne peut que répéter les paroles de l'historien Eisen: que de maux peut amener l'ambition d'un seul homme!

Le 15 avril 1433, trois mois environ après cette malheureuse journée, une grande agitation régnait de nouveau dans Liège; les cloches sonnaient en branle depuis le matin; les boutiques étaient fermées; ça et là on apercevait des groupes de bourgeois devisant entr'eux d'affaires qui paraissaient vivement les intéresser; tous se dirigeaient en hâte vers la Violette. La grande place du marché était couverte d'une foule innombrable qui s'agitait en sens divers; au balcon du Destroit, on pouvait voir les échevins, gravement assis sur des sièges élevés, et revêtus de leurs longues robes garnies de riches fourrures; aux fenêtres des maisons voisines de l'hôtel de ville, apparaissaient de nombreux spectateurs. A l'air de contentement qui éclatait sur les visages, au costume endimanché dont chacun avait eu soin de se parer, on jugeait sans peine

qu'il ne s'agissait pas ce jour là d'une insurrection populaire, mais bien de quelque cérémonie importante qui attirait la foule. La veille on avait annoncé à son de trompe, que le lendemain, 15 avril, à onze heures du matin, à la bataille de la Violette, il serait fait au peuple lecture de la sentence portée contre les factieux de la nuit des Rois.

Les maîtres et les jurés de la cité parurent en effet bientôt au balcon de l'hôtel de ville; messire Bauduin Du Lardier, bourgmestre, tenait en mains une grande pancarte en parchemin à laquelle appendait le grand sceau de la cité: La condamnation de Wathieu d'Athin et de ses complices, s'écria-t-il d'une voix forte, et le plus grand silence régna sur-le-champ dans cette multitude naguères si tumultueuse; tous les regards étaient dirigés vers le sire Du Lardier, toutes les bouches paraissaient répéter chacune des paroles du bourgmestre.

Messire Bauduin commença: « A tous ceux qui ces présentes lettres verront et oront, nous les maîtres, jurés, conseil et députés des trente deux bons métiers de la noble cité de Liège, faisons savoir que nous avons condamné et condamnons Guillaume d'Athin, Gérard-le-Goreux, Jean de Harche, Wathieu d'Athin le jeune, Jean de Hesbaigne, et tous ceux qui, dans la nuit des Rois, sont venus armés sur le marché de Liège, avec un pennoncheau de laïcité, combattant, sachant, tirant d'arcs et arbalestres, etc., les déclarons aubains, et livrés à leur patrie, oppresseurs de leurs compatriotes, destructeurs des droits et des franchises de la cité, et coupables de plusieurs cas vilains; ordonnons que tous ceux qui les aident, les soutiennent ou leur procurent confort, aide et assistance, de quelque manière que ce soit, seront déclarés aubains et bannis comme eux (1)... »

Des acclamations unanimes accueillirent les paroles du bourgmestre! « Vive Liège, s'écria la foule, et que Notre Dame et St. Lambert protègent la bonne ville! » Peu à peu les bourgeois reprirent le chemin de leur logis, et la cité redevint bientôt ce qu'elle avait été la veille, ce qu'elle devait être le lendemain, toujours bruyante et animée, il est vrai, mais ce bruit, cette agitation, ce n'était plus l'émeute, c'était le commerce et l'industrie!

Ni Guillaume ni Wathieu d'Athin ne revirent les murs de Liège; le premier fut assassiné à Namur cinq ans plus tard, et Wathieu mourut à Louvain en 1457.

(Revue Belge.) M. L. POLAIN.

(1) La sentence prononcée contre Wathieu d'Athin et ses complices, n'a pas encore été publiée en entier; cette pièce est assez longue, nous l'avons trouvée dans un FAWILLART du Grand Greffe des Echevins, coté C. 252, case 13me. du nouvel inventaire des archives de la province; elle est intitulée: La Condamnation Wathieu d'Athin et ses complices. La formule de bannissement insérée dans cette sentence, fut adoptée dans tous les actes postérieurs, entr'autres dans la sentence portée par les métiers en 1637 contre Zorn et le mayeur Bocholt.—Voir le registre du métier des charpentiers, commençant en 1631. Dépôt des archives de la province.

justement acquise dans l'exécution matérielle de cette œuvre nationale, MM. Simons et de Ridder viennent de donner leur démission.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Tous ceux de vos lecteurs qui s'intéressent aux progrès de l'instruction publique, auront sans doute appris avec joie, que le conseil communal n'aura que l'embarras du choix entre les candidats distingués qui s'offrent à remplacer le professeur que la mort a frappé récemment; permettez-moi d'ajouter à ce que vous avez dit quelques détails non moins rassurans pour l'avenir de notre collège.

Ce n'est pas pour la seconde devenue vacante par le décès de M. Jeanne, que les candidats se présentent: tous s'accordent à considérer le vénérable M. Jacques, comme le titulaire naturel de cette chaire qu'il remplit depuis les vacances dernières avec un zèle et je dirais presque avec une ardeur juvéniles, qu'on n'était plus en droit d'attendre après des services aussi longs que ceux qu'il a déjà rendus. Il paraît donc certain que le conseil communal, en conférant à M. Jacques le titre de professeur de seconde, laissera subsister la direction de cette classe, telle qu'elle est maintenant et nous ne pouvons qu'en féliciter les élèves qui profiteront ainsi jusqu'à la fin du cours des trésors d'édification qu'il sait distribuer avec sagesse et sans aucun étalage, et des leçons de goût dont il assaisonne toutes ses explications.

Pour ce qui concerne la troisième, vous n'avez pas parlé d'un candidat déjà professeur en titre au collège, M. Fassin, qui enseigne l'histoire et la géographie à toutes les divisions. S'il ne s'agissait que de consulter les titres littéraires, il mériterait pourtant bien, et par l'étendue et la variété de ses connaissances dans les langues anciennes et modernes, de figurer au premier rang des candidats. Mais M. Fassin ne demande pas de l'avancement. La chaire qu'il occupe d'une manière si distinguée, n'est ni moins honorable, ni moins rétribuée que celle qu'il désirerait occuper: ce sont des raisons de santé qui lui font faire cette demande, parce qu'il envisage les cours dont il est chargé, comme plus fatigans que les cours de 3^{me}. Mais il serait bien fâcheux d'admettre en ce moment, au milieu de l'année scolaire, une mutation qui amènerait nécessairement des changements de méthode dans toutes les classes du collège à la fois; il nous semble donc que la demande de M. Fassin ne peut être prise utilement en considération que dans le courant des vacances.

Quant à M. Coune, vous lui avez rendu justice; mais pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'apprécier son mérite, vous n'avez guères motivé les justes éloges qu'on lui accorde. M. Coune a été aussi le plus brillant sujet de son cours, au collège de Liège, et s'y est également distingué dans l'étude de langues anciennes et des langues modernes: et il a eu, de plus, constamment des succès dans les mathématiques. Après avoir obtenu en 4^{me} le premier prix de langue grecque, le 2^{me} prix de langue hollandaise, le 1^{er} prix de thème, le 1^{er} prix de version et le 1^{er} premier prix de mathématiques, il est passé immédiatement en seconde, et n'en a pas moins eu le 1^{er} prix de thème, les seconds prix de version latine et grecque et un accessit en mathématiques. Enfin en rhétorique, il a eu le 1^{er} prix de discours français, le 1^{er} prix de discours latin, le 1^{er} prix de thème grecque, le 1^{er} prix de version grecque et le 1^{er} prix de langue hollandaise.

Quant aux progrès qu'il a fait depuis, dans ses études universitaires, il n'est ni un de ses anciens professeurs, ni un de ses condisciples qui ne s'empresse d'en témoigner avec plaisir, parce qu'il a toujours été aussi aimé que considéré de tous ceux qui l'ont connu.

Au collège de Dolhain-Limbourg il a donné avec un égal succès ses cours supérieurs de mathématiques, de langues anciennes, d'histoire et de géographie, et c'est en exprimant les plus vifs regrets pour son départ, que le principal de ce collège lui a délivré le témoignage le plus flatteur des éminents services qu'il a rendus à l'établissement jusqu'au moment où il est revenu à Liège.

Ajoutons que M. Coune, par l'étude spéciale qu'il a eu le bon esprit de faire, des meilleurs écrivains français, se distingue entre les hommes qui se sont occupés sérieusement de l'antiquité, par un langage correct et pur sans affectation, et que ce talent, trop rare chez la plupart de nos jeunes savans, est pourtant bien nécessaire dans un professeur, pour inspirer à ses élèves le goût du travail et réveiller sans cesse l'ardeur dont il faut être animé pour surmonter toutes les difficultés de l'étude. Je pourrais ajouter encore beaucoup de considérations propres à justifier le bien que vous avez dit de M. Coune; mais le peu que je viens de rappeler suffira sans doute pour prouver que vos éloges n'ont pas été accordés légèrement ni par complaisance. Agréez, etc. Un de vos abonnés.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mercredi 7, RELACHE à cause de la redoute. Cette représentation sera remise à MM. les abonnés demain jeudi.

L'ÉTUDIANT et la GRANDE DAME, vaudeville en 2 actes. — Le premier acte de la MUETTE, grand opéra, — PAUL et JEAN, vaudeville en 2 actes.

voyez vous pas, répondait-il, que toute la ville est en armes; les métiers méditent sans doute quelques projets hostiles et dangereux, je dois donc prendre toutes les précautions nécessaires pour les déjouer. A la leur des torches qui éclairaient faiblement le marché, on pouvait apercevoir aux fenêtres des maisons, non nombre de bourgeois, curieux sans doute de savoir ce qui allait se passer, et comme cela arrive d'ordinaire, attendant l'issue du combat pour se joindre aux vainqueurs. Le métier des houilleurs était posté en deca de la Meuse, en face du rivage des Pêcheurs, prêt à soutenir les d'Athin, au premier signal: chose affreuse, dit un de nos historiens du XVII^e siècle, toute une ville est en armes, la fureur est empreinte sur tous les visages, mais ce n'est pas le dé de chasser l'étranger qui anime ces gens, ce sont des amis, des frères qui vont s'ent'égorgier; la main droite va trancher la gauche! hommes insensés, dont le cœur ne bat plus au doux nom de patrie, et qui, dans leurs dissensions sacrilèges vont déchirer les entrailles de la mère qui les a nourris. Que de maux peut amener l'ambition d'un seul homme!

Le jour commença bientôt à poindre, et le jour, c'était la mort pour les d'Athin. Les métiers dont les forces s'étaient considérablement accrues pendant la nuit, s'aventurent alors dans les différents passages qui conduisent à la Violette; les Echevins partagés en deux corps s'avancèrent par les rues du Pont et de Féroustrée; les tisserands, les bouchers, les brassiers, les vigneron se joignirent à eux en chemin; les corroyeurs et les pêcheurs traversèrent le Pont des Arches; les bannières sont fièrement déployées au vent; partout on entend les cris: la mort aux d'Athin!... Le torrent populaire vient frapper contre les barricades et les emporte en un instant; ces masses furieuses et altérées de sang débouchent enfin sur la grande place du marché... La lutte commence et devient bientôt affreuse. Les archalestriers, postés par Guillaume aux fenêtres du Destroit, font grand mal aux gens des métiers; les bâtons ferrés du peuple bossillent les armures, les haches relancent contre les haches, les têtes sont broyées sous les pavés qu'on lance du haut des maisons; des deux côtés, on combat avec rage et l'issue de la lutte est quelque temps douteuse; mais le nombre des assaillans grossit de minute en minute; la populace du quartier d'Outre-Meuse vient prendre part à l'action et se précipite à son tour sur les factieux; les meuniers arrivent aux cris de Notre Dame et Saint Lambert!... Les d'Athin perdent tout espoir de vaincre... Les courages molissent; la frayeur s'empare peu à peu de leurs esprits, et bientôt on les voit fuir dans toutes les directions... Quelques-uns croient trouver un asyle sacré dans la cathédrale, mais les portes du temple sont fermées; les échevins ont voulu enlever aux conjurés jusqu'à cette dernière chance de salut... Les malheureux fuient; ça et là on les voit tomber, et le peuple s'acharne sur sa proie; le peuple n'a point de pitié; il tue ce qu'il tue; il tue ceux qui fuient et ceux qui essaient encore de se défendre; il tue ceux qui se traînent sur les genoux et implorent merci... il est horriblement ennemi tombé est bientôt méconnaissable, tant il est horriblement mutilé!

Arrivés près du Châliour et de la rue Cheravoye, les métiers victorieux rencontrent les houilleurs qui viennent au secours des d'Athin. Sur la bannière portée par l'un d'eux, brille l'image de leur patron; aux cris de:

(1) EISEN, BOUILLÉ, FOULLON, CORN, ZANTLIET, et les Chroniques manuscrites; il est assez étrange que la collection de CHAPEAUVILLE se taise sur cet événement remarquable. — Une circonstance fort singulière est que nous ne croyons pas devoir omettre, c'est que, aujourd'hui même, le prénom de Wathieu est encore fort commun parmi les houilleurs, au pays de Liège.

ETAT CIVIL DE LIEGE. DU 4 FEVRIER.

Décès. 1 fille, 3 femmes, savoir: Elisabeth Halin, âgée de 70 ans, rue de Beauregard, veuve de Michel Solhose; — Marie Joseph Florence Thery, âgée de 61 ans, sans profession, rue Gérardrie, veuve de Jean Baptiste Joseph Schou Lamont. — Léontine Louette, âgée de 43 ans, brodeuse, rue Pieuse.

Naissances. 7 garçons, 4 filles.

Décès. 6 garçons, 1 fille, 2 hommes, 6 femmes, savoir: Jacques Joseph Lebeau, âgé de 61 ans, sans profession, rue Chiffour, époux de Catherine Clossart. — Léonard Pétry, âgé de 39 ans, ni nuisier, faubourg Ste Marguerite, époux d'Anne Deguer. — Jeanne Tournot, âgée de 76 ans, sans profession, faubourg St Gilles, veuve de Jacques Morisseau. — Marie Barbe Bixhe, âgée de 64 ans, sans profession, rue du Champion, épouse en secondes noces de François Randoche. — Marie Catherine Hala, âgée de 64 ans, journalière, rue Buvard, épouse de Henri Bonnet. — Marie Anne Caroline Joseph Toussaint, âgée de 60 ans, sans profession, rue de la Botte. — Marie Joseph Delpeche, âgée de 49 ans, journalière, rue des Ecoilers, épouse de François Antoine Devillers. — Marguerite Houssa, âgée de 23 ans, tricoteuse, rue Grange Récluse.

ANNONCES.

Mme. RAIKEN-LONHIEU

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir UNE FORTE PARTIE DE CHALES très avantageux, en INDOUX et CACHEMIRE. 190

On DEMANDE un VOYAGEUR INTELLIGENT, très bien au courant de la partie des vins et liquides. S'adresser rue St. Jean Baptiste, n° 735. 183

A LOUER pour le premier Mars prochain, une BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec cour, jardin et bosquet, située au Laveu. S'adresser à M. FORGEUR, avoué, rue d'Amay.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE D'OBJETS

SERVANT

A UNE GRANDE EXPLOITATION AGRICOLE.

Les LUNDI et MARDI, 5 et 6 MARS 1838,

chaque jour à dix heures du matin, le sieur Moudard, quittant la ferme qu'il exploite au hameau de Tjice, commune de Fexhe-Slins, y fera VENDRE, par le notaire SERVAIS, de Liège:

- A. 14 BONS CHEVAUX, parmi lesquels un bel entier de deux ans;
 - B. 20 VACHES et GENISSES de forte race;
 - C. 140 BÊTES A LAINE, au nombre desquelles il se trouve 50 mères avec leurs agneaux;
 - D. Un TROUPEAU de 40 à 50 porcs;
 - E. Quantité d'instruments et ustensiles aratoires, charriots, charrettes et meubles meublans.
- A six mois de CRÉDIT, moyennant garantie convenable.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

DEUX MAISONS

CONTIGUES, AVEC 32 ARES DE JARDIN ET COTILLAGE,

situées au Bois Mayette, commune de St. Nicolas,

provenant de Lambert MASILLON, ont été adjugées au prix de 4,000 francs. Jusqu'au le dix février à midi on peut les surenchérir d'un vingtième par une déclaration à faire en l'étude du Notaire Keppenne, rue St. Hubert, N. 591. 174

PROVINCE DE LIEGE.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT SUR LE GEER A BERGHEZ.

AVIS. — JEUDI 22 FEVRIER 1838, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation de la députation du conseil provincial, à la adjudication publique par soumission et aux enchères, des travaux à exécuter pour la construction d'un nouveau pont sur le Geer à Berghez, en remplacement de celui existant, et qui fait partie de la chaussée des Romains; les travaux devront être achevés pour le 1^{er} octobre 1838. Le devis est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

DRAGEES DE CUBEKINE

De Labélonie, sans odeur, ni arrière goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours. Elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. Prix de la boîte, 3 fr. Dépôt à Liège, chez M. Delcour Froildise; à Namur, chez M. Jourdan; à Mons, chez M. Putsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Cassan Braidy, tous pharmaciens.

LE POLITIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCE

CONTRE LES

FAILLITES ET LES BANQUEROUTES,

AU CAPITAL

de 2,000,000 frs.,

DIVISÉS

EN 4,000 ACTIONS DE 500 frs. CHACUNE.

Cette Société a pour but de prévenir les faillites dans ce royaume en assurant aux négocians le montant intégral de leurs factures, le paiement des billets à ordre aux époques fixes, et les avances à faire à une maison de commerce pendant un trimestre, un semestre ou une année.

Les actionnaires ne verseront d'abord que leurs parts proportionnelles dans les frais d'établissement de la Société, lesquels ne pourront excéder 20,000 frs., et conserveront par devers eux, le montant de leurs actions, jusqu'à ce que les besoins de la Société en nécessitent une partie; de sorte qu'il y a tout lieu d'espérer qu'ils retireront un grand bénéfice par la suite, sans débourser aucun argent.

Cette Société sera régie par un administrateur dirigeant, et par un conseil composé de dix membres choisis parmi les actionnaires en assemblée générale à la pluralité des suffrages.

Afin d'éviter les grands frais qui, souvent, privent les actionnaires de la plus grande partie des bénéfices, l'administrateur jouira seul d'un traitement à fixer en assemblée générale, et les fonctions des membres de la commission permanente dureront une année et seront honorifiques seulement. Chaque année une autre commission sera nommée.

Au moyen de 3 p. c. versés dans la caisse de la Société pour prix d'assurance du montant total d'une facture ou d'un billet, le négociant dormira en paix et sera à l'abri de tout événement, et la Société devra rembourser le montant de la somme assurée en cas de faillite ou de non paiement du billet aux époques fixées.

Comme déjà un grand nombre d'actions sont retenues, les personnes qui désirent s'associer à ce grand œuvre de philanthropie, qui rendra la tranquillité aux négocians et le commerce florissant, peuvent s'adresser franco pour obtenir des actions, au secrétariat de ladite Société, établi provisoirement à Liège, rue Chaussée des Prés, n° 362, jusqu'au 1^{er} février prochain, époque à laquelle il sera donné connaissance à chaque actionnaire du jour fixé pour la réunion générale, dans laquelle il sera décidé si le bureau central sera établi à Bruxelles, à Anvers ou à Liège.

Le secrétaire est chargé de donner tous les renseignements qui seront demandés.

Les statuts de ce grand pacte social, le plus important de ceux qui existent jusqu'à ce jour, qui tend au bien général et à la conservation du commerce, sont déjà soumis à la sanction de Sa Majesté. 45

1 fr. 25 c. DICTIONNAIRE relié, 1 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots. Les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. S. TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

TRESOR DE LA POITRINE

PATE PECTORALE

de Mou de Veau

DE DÉGÉNÉTAIS,

PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, N° 327 A PARIS.

BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par ordonnance royale du 23 avril 1835 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens et toutes affections de poitrine.

Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Eli me, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharmacien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fouson, pharmacien.

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

M. L. et A. POLAIN, FRÈRES,

RUE ST. GANGULPHE, n. 658.

EN VENTE:

LES SIX CENTS FRANCHIMONTOIS,

DRAME HISTORIQUE EN 4 ACTES,

PAR THYS.

1 volume 8°. Prix 1 franc.

LE JEUDI QUINZE FEVRIER 1838.

A DEUX HEURES APRÈS MIDI,

En la maison du sieur Diroulonné DEMBLON, située à BATTICE, commune de Battice, à la requête des héritiers de M. Jacques Joseph SMALT, en son vivant rentier à Charneux, le notaire BIERLAIRE

EXPOSERA EN VENTE A L'ENCHERE

UNE FERME,

SITUÉE AU VIVIER, COMMUNE DE CHARNEUX,

Consistant dans des bâtimens d'habitation et d'exploitation et dépendances, jardin potager et six prairies, le tout d'une étendue superficielle de SIX BONNIERS métriques septante quatre perches nonante aunes en fonds de première qualité, appartenant aux susdits héritiers.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit notaire en son étude à Thimister. 158

BOURSES.

PARIS, LE 4 FEVRIER.

Cinq pour cent.	109 70	Esp. D. diff. s. int.	100 00
Trois pour cent.	79 75	D. pas. s. int.	4 1/4
Act de la B. de Fr.	2630 ..	Belg. Empr. 1832	103 5/8
Napl. Cert. Falc.	98 80	Banque de Belg.	1595 ..
Esp. Arleoin 1834	20 1/2		

AMSTERDAM, LE 5 FEVRIER.

Holl. Dette active.	101 9/16	Inscr. au gr. livre.	69 1/8
Dito 2 1/2.	53 7/16	Certifi. à Amst.	97 3/4
Différée.	55 65	Pologne. I. à 500f.	100 1/2
Billet de change	22 13/16	Lots de Rd. 50 f.	100 1/2
Syndic. d'amort.	94 1/16	Espagne. E. Ard.	18 5/8
3 1/2.	78 1/4	Dito grd.	17 15/16
Soc. de comm. P.-B.	179 3/4	Dette diff. anc.	5 3/4
nouv.	105 1/2	nouv.	100 00
Russie, 11 et C. 5	105 1/2	passive.	100 00
(829, 5	105 3/4	Autriche. Métal. 5.	102 1/8

ANVERS, LE 6 FEVRIER.

ANVERS. Det. activ.	101 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	93
Det. diff.	48 1/4	ÉTAT BELG. Lev. 1832.	101 1/8
Emp. de 48 mill.	101 7/8	à An. 1834.	99 1/2
HOLL. Dette active.	101 1/2		
Rente remboursab.	99 1/2		
AUTRICHE. Métall.	106 3/8		
Lots de fl. 100.	290 1/2		
de fl. 250.	431 1/2		
de fl. 500.	730 1/2		
Pologne. Lots fl. 300.	118 1/2		
fl. 500.	137 1/2		
BRÉSIL. E. à l. 1834	75 1/2		
ESPA. Empr. 1834.	18 5/8		
D. diff. 1834.	4 1/2		
Dit. p. 1834.	4 1/2		
Dette diff.	6 1/2		

CHANGES.

Amst., c. jours.	pair.
Rotterdam, idem.	pair.
Paris, idem.	18 av.
2 mois.	5/8 0/10 p.
Lond. p. Estr. c. j.	2 mois
Francfort, es. js.	35 15/16
Bruxelles, es. js.	35 5/8
Bruxelles et Gand	118 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 6 FEVRIER 1838.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'Actif Espagnol ouvert 19 1/4 et reste 19 5/8 0/10 cours au comptant. Primes à un mois 18 1/2 0/10 dont 1 0/10 cours. Actions de la Banq. Com. d'Anvers ouvert 105 1/4 1/8 et reste 105 1/8 0/10 et argent. Brésiliens ouv. 75 1/2 arg. 3/8 1/4 et reste 75 1/2 arg. 3/8 1/4 et reste 75 0/10 argent au comptant.

BRUXELLES, LE 6 FEVRIER.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette activ 2 1/2.	S. d'Ogrée.
Emp. Rotsch.	S. Sars Louch.
Fin cour.	Chie de fer.
1836, 4 1/2.	S. de Venues.
Fin cour.	Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832.	S. St. Léona.
HOLL. Dette active.	S. Chatelin.
Rente domaniale.	S. Verreies.
AUTRICHE. Métall.	Eel. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet.	S. Raffinerie.
ESPA. Dette act.	A. Verr. Charl.
Fin cour.	Expl. l'Espér.
p. r. 1 m. d. l.	Des Brasseries.
différée 1830.	Librairie H.
1835.	Typogr. W.
dette passive.	Fabr. Tapis.
PORT. Dona Maria.	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	Mutual. ind.
ROME. 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Meline.
	S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Ebéniste.
	Librairie Sc.
	Fab. Hanois.
	H. E. Borin.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	à V. r. d.
	à V. r. g.
	De Muhl. à Th.
	Cologne.
	Luxembourg.

PLACE D'ANVERS, LE 6 FEVRIER.

Aucune affaire marquante n'a été citée aujourd'hui en café, colon, huiles, riz, etc., en revanche les huiles en général ont subi une amélioration sensible et conservent une tendance à la hausse. Ainsi que nous l'avons fait pressentir, l'attention des spéculateurs paraît surtout se porter sur l'huile d'olive de fabrique; on nous assure qu'il s'en est traité environ 150 pipes; mais les prix ne sont pas extrêmement connus. L'huile de baléine du Sud ne s'obtient plus en dessous de f. 29 fl.ectolitre en consommation.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Poi-d'Or, n° 622, à Liège.